

## Charte RSE Groupe Partedis

« Le groupe Partedis s'engage à mener ses activités de manière responsable et durable. En tant que fournisseur du groupe Partedis, vous devez également vous engager à respecter les principes suivants :

- **Droits de l'homme** : Vous devez respecter la dignité, la vie privée et prévenir toute forme de violation des droits de l'homme y compris les droits des travailleurs. Vous devez également lutter contre toute forme de harcèlement et de discrimination.
- **Droits au travail décent** : Vous devez garantir des conditions de travail équitables en éliminant toute forme de discrimination à l'embauche, ou d'évolution professionnelle, en interdisant toute forme de travail forcé, en abolissant le travail des enfants. Vous devez également rémunérer équitablement les employés et respecter la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective les heures de travail légales.
- **Gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement** : Vous devez fournir un lieu de travail sûr et sain à vos employés et diriger votre entreprise de manière écologiquement durable.
  - En soutenant une approche de précaution face aux défis environnementaux ;
  - En prenant des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et
  - En encourageant le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- **Conformité et déclarations matières substances et produits** : Vous devez vous conformer aux réglementations en vigueur en matière de conformité produits, d'interdiction et de restriction des substances, de bois issu de forêts gérées durablement et de minéraux de conflit.
- **Éthique des affaires** : Vous devez diriger vos affaires de manière éthique, en luttant contre toute forme de corruption, en adhérant aux lois antitrust et en protégeant les informations confidentielles.
- **Activités sécurisées** : Vous devez mettre en œuvre des mesures raisonnables pour minimiser l'exposition du groupe Partedis face aux menaces de sécurité telles que le terrorisme, la criminalité, corruptions, pandémies.

En outre, le groupe Partedis demande à ses fournisseurs de s'engager à :

- Rétrocéder ces exigences à leurs propres fournisseurs et fournisseurs de fournisseurs.
- Transmettre au groupe Partedis les informations concernant leurs certifications ou évaluation RSE, ex. questionnaire EcoVadis, LUCIE...
- Lorsqu'elles sont disponibles toutes déclarations environnementales des produits, le cas échéant via FabDis (FDES, PEP, origine des produits)
- Réduire les impacts sociaux et environnementaux de ses produits en ayant recours aux meilleures techniques disponibles en matière d'écoconception, analyses de cycle de vie, pour augmenter la durabilité, la réparabilité et la recyclabilité incluant le transport et la réduction des emballages (en éliminant toute matière peu recyclable)

**Frédéric COLLY**  
Président de  
PARTEDIS

**Bastien CHASTANG**  
Directeur RSE  
et process

**Nicolas LUSTIÈRE**  
Directeur des Achats  
Division Chauffage Sanitaire

**Elodie BRENAK**  
Directrice des Achats  
Division Bois Matériaux



« J'atteste avoir pris connaissance de la charte RSE du groupe Partedis et m'engage à la respecter »

Nom de l'entreprise :

Nom du signataire et fonction :

Date et signature :

